

Il s'agit d'une personne qui se rend à votre domicile pour vous accompagner dans votre quotidien.

En quoi consiste cet(te) accompagnement/action ?

C'est une aide aux démarches administratives, à l'accompagnement physique aux rendez-vous, à la gestion de la vie quotidienne, le tri des papiers...

Combien de temps dure cet(te) accompagnement/action ?

En fonction de votre besoin pour une durée maximum d'un an

• Pour + d'infos, n'hésitez pas à contacter votre référent de parcours